



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS D'ETE
2021 POUR LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS VINCENNOIS PASSE AVEC
L'ASSOCIATION UCPA SPORT VACANCES**

**DÉCISION N° DM-21-196
EN DATE DU 01 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrête n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'association UCPA SPORT VACANCES dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord-cadre pour l'organisation de séjours d'été 2021 pour les enfants et adolescents Vincennois avec l'association UCPA SPORT VACANCES sis 7 rue national – 59000 LILLE, représentée par Monsieur Guillaume LEGAUT, Directeur Général du groupe associatif.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande en quantité minimum de 10 enfants et maximum de 25 enfants par an.

Les prix des séjours applicables sont ceux figurent au bordereau des prix.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210601-lmc1H8389H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/06/2021
Date de Publication : 01/06/2021